

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FEEZLY.COM

Version en vigueur au 15 juillet 2015

### ENTRE

La Société BSCAST11, S.A.S au capital de 15 000 euros, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 482989373, demeurant au 43 Rue Mérimée, 06110 Le Cannet.

Ci-après dénommée «BSCAST11»

### ET

Toute personne physique qui, à titre personnel, a, après avoir consulté attentivement et approuvé les Conditions Générales d'Utilisation disponibles à l'URL suivante [www.feezly.com](http://www.feezly.com) ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente, comme il lui en est fait obligation avant toute décision, pour son compte personnel, de souscrire à l'un des Services proposés par BSCAST11 sur ses Sites.

Ci-après dénommée le « **Membre** ».

## I/ OBJET DU CONTRAT - PORTEE

### 1.1. Objet

L'objet des présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») est de définir les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles BSCAST11 s'engage à fournir les Services au Membre.

Les Parties conviennent d'appliquer et d'interpréter le présent Contrat de bonne foi et de tenter de résoudre toute difficulté d'application ou tout litige de manière amiable et dans un esprit de conciliation.

### 1.2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent au processus de commande sur le Site et à toutes les ventes de Services conclues par BSCAST11, (ci-après désignée «BSCAST11 ») à partir du Site auprès des Membres que ces derniers soient des particuliers ou des professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Membre, et notamment ses conditions générales d'achat, sauf

acceptation expresse et écrite de la part de BSCAST11 et concernant l'ensemble des Services commercialisés par BSCAST11.

Le fait que BSCAST11 ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes clauses ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### 1.3. Acceptation

Les présentes CGV ainsi que les tarifs de BSCAST11, sont expressément agréés et acceptés par le Membre, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Les présentes CGV sont opposables pour tout achat effectué par le Membre et ce jusqu'à ce que de nouvelles CGV remplacent les présentes.

### 1.4. Evolutions

BSCAST11 se réserve le droit de modifier les présentes CGV, selon l'évolution technique du Site ou de ses offres de Services, ou en raison de l'évolution de la législation, à sa seule discrétion. Dès lors que des points essentiels touchant à la délivrance des Services viendraient à être modifiés, il sera demandé au Membre, à l'occasion de toute nouvelle commande, de lire et d'approuver lesdites nouvelles CGV.

D'une manière générale, l'utilisation du Site, ainsi que la vente des Services au Membre sont toujours soumises à la version la plus récente des CGU et CGV postées sur le Site et accessibles au Membre au moment de cette utilisation. Il appartient au Membre de consulter aussi souvent que nécessaire les CGV accessibles tant sur la partie publique du Site que dans la zone réservée à chaque Membre-Membre.

### 1.5. Territoire

Ce Site est ouvert à tous les pays du monde.

Dans l'hypothèse où ce Site, les Services qu'il propose ou la manière dont ils sont proposés seraient, en tout ou partie, illégaux au regard du droit national de résidence du Membre, il appartient à ce dernier de renoncer à y accéder à partir de ce territoire ou d'y accéder

depuis d'autres territoires où ils sont réputés légaux. Le Membre qui choisit d'accéder au Site depuis un territoire où elle est réputée en tout ou partie illégale le fait de sa propre initiative, à ses risques et périls et il lui incombe d'assumer les conséquences de l'application des règles d'ordre public de son pays de résidence, sans en imputer la responsabilité à BSCAST11.

### 1.6. **Violation**

Toute violation des présentes CGV autorise BSCAST11 à refuser pour l'avenir au Membre auteur de la violation considérée de bénéficier des Services délivrés depuis le Site ou de tout site affilié sous la responsabilité de BSCAST11 ou à clôturer tout compte permettant d'accéder à l'un de ses Sites, sans préjudice des indemnités qui pourraient être réclamées à l'auteur de ladite violation par BSCAST11.

### 1.7. **Convention de Preuve - Notifications**


Sauf dans les cas où une stipulation des présentes en dispose autrement, il résulte d'un accord exprès entre les Parties que les échanges entre elles pourront intervenir par tous moyens, notamment par messagerie électronique aux adresses e-mail mentionnées dans leurs correspondances, sur le Site pour BSCAST11, dans le cadre de son inscription sur le Site pour le Membre, ou dans tout autre document.


Le Membre reconnaît que les enregistrements et sauvegardes (en ce compris toute donnée de connexion) réalisés sur le Site (ci-après les « Documents Electroniques ») auront pleine valeur probante entre le Membre et BSCAST11. Ainsi, les Documents Electroniques (y compris leur date et heure) feront foi entre les parties dans l'hypothèse d'une réclamation ou d'un litige.


Le Membre reconnaît par conséquent, dans ses relations contractuelles avec BSCAST11, la validité et la force probante des courriers électroniques et des relevés de connexion et de modifications de données et de compte, ainsi que leurs reproductions sur microfiches, disques optiques ou magnétiques, conservées par BSCAST11, sont opposables au Membre en tant qu'éléments de preuve.


### 1.8. **Définitions**


Les termes ci-après définis, qu'ils soient portés au singulier ou au pluriel, auront dans les présentes CGV, les significations suivantes :


 **Compte Membre** : compte créé par le Membre, à partir duquel le Membre a accès aux Services;

 **Conditions Générales d'Utilisation** : ensemble des règles et des modalités de mise à disposition du Site internet [www.feezly.com](http://www.feezly.com), ainsi que les conditions d'utilisation des Services par le Membre.

 **Données** : toutes les informations renseignées par le Membre, y compris celles renseignées par le Membre dans son Compte membre le cas échéant, sous sa pleine et entière responsabilité et figurant sur les serveurs administrés par BSCAST11.

 **Services** : l'ensemble des Services commercialisés par BSCAST11 sur le site [www.feezly.com](http://www.feezly.com)

 **Site** : le site Internet localisé à l'adresse URL [www.feezly.com](http://www.feezly.com)

 **Membre** : toute personne inscrite aux Services fournis via le Site et ayant ou pas acheté un forfait crédits.

## II/ **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978, la collecte des données et les traitements informatiques dont elles peuvent éventuellement faire l'objet par le Site web ont été préalablement déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) sous le numéro ykz0968978n. Il est possible d'y accéder en écrivant à la CNIL, 21 rue Saint Guillaume, 75340 Paris cedex 07, ou par e-mail à [decweb@cnil.fr](mailto:decweb@cnil.fr).

Conformément à l'article 39 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 (art.5), tout Membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent éventuellement. Ces droits peuvent être exercés le cas échéant auprès de BSCAST11 : par voie postale à BSCAST11 « Feezly », 43 Rue Mérimée, 06110 Le Cannet ; ou par e-mail en écrivant à [desinscription@feezly.com](mailto:desinscription@feezly.com) Les demandes sont traitées dans un délai minimal d'un mois et maximal de quatre mois.

### **4.3. Pénalités de retard**

## **III/ SOUSCRIPTION AUX SERVICES**

La création d'un Compte Membre, dont le processus est décrit aux Conditions Générales d'Utilisation, nécessite le paiement d'un forfait de crédits, choisi par le Membre au moment de son inscription.

Le paiement du forfait de crédits donne droit à l'accès au « Feez » qui permet d'envoyer une notification visible par l'autre utilisateur via le Compte Membre et jusqu'à épuisement des crédits par le membre, à compter du jour de sa souscription.

A l'occasion du lancement du site [www.feezly.com](http://www.feezly.com), toute inscription contractée avant le 1 Novembre 2015 donne accès à son profil.

A l'issue de cette période, le Membre a le choix entre clôturer son Compte Membre ou souscrire à un forfait de crédits en choisissant parmi les forfaits proposés.

La mise en service des « feez » du Compte Membre sera effective immédiatement après paiement par ce dernier du montant correspondant au forfait choisi, et fera l'objet d'un e-mail de rappel envoyé par BSCAST11 à l'adresse indiquée lors de la souscription du Membre.

## **IV/ CONDITIONS TARIFAIRES**

### **4.1. Tarifs**

Les prix, fermes et non révisables, sont ceux affichés sur le Site au jour de la souscription du Membre. Ce dernier a le choix entre quatre formules aux tarifs dégressifs en fonction du nombre de crédits, dont le détail figure sur le Site à l'adresse suivante : [www.feezly.com](http://www.feezly.com)

### **4.2. Modalités de paiement**

Le règlement s'effectue en une seule fois et par carte bancaire uniquement.

A cet effet, le Membre autorise « FEEZLY » BSCAST11 à débiter sa carte bancaire du montant indiqué lors de la souscription.

BSCAST11 assure le Membre de la sécurisation des paiements effectués et de ses accords passés avec des professionnels du secteur en vue d'assurer pleinement cet objectif.

Nonobstant toute pénalité, le Membre reconnaît et accepte que BSCAST11 se réserve le droit, en cas d'impayé d'une ou plusieurs facture(s) échue(s), de suspendre tout usage des Services fournis, et ce, jusqu'à complet paiement et sauf résiliation intervenue conformément aux dispositions du présent Contrat.

## **V / DUREE – CLOTURE DU COMPTE**

### **5.1. Durée**

La durée prévue est celle correspondant à la consommation de ses crédits lors de la sélection du forfait par le Membre, et prend effet à compter de la date de souscription de ce dernier aux Services.

Une fois tous les crédits utilisés, le membre n'aura plus accès aux notifications visibles « feez » et un l'achat d'un nouveau forfait de crédits sera nécessaire pour accéder a nouveau a cette fonctionnalité.

### **5.2. Clôture du Compte Membre**

Le Membre a la possibilité de clôturer son Compte Membre à tout moment, en se rendant sur la page du Site prévue à cet effet, dans la gestion des paramètres de son profil « A propos ».

Le Membre ayant clôturé son Compte pourra le réactiver à tout moment. En revanche, la clôture du Compte ne suspend pas le forfaits et crédits restants et tout Membre désinscrit souhaitant acheter un nouveau forfait de crédits devra payer le tarif correspondant.

### **5.3. Résiliation fautive**

BSCAST11 a la possibilité de clôturer le Compte Membre sans préavis en cas de violation par le Membre de ses obligations aux termes des présentes CGV et des Conditions Générales d'Utilisation associées.

### **5.4. Conséquences de la clôture du Compte**

En cas de clôture du Compte ou suspension des Services pour quelque raison que ce soit :

. BSCAST11 cessera immédiatement de fournir les Services concernés au Membre et lui en interdira l'accès ;

. Les redevances dues au titre de du forfait initialement payé ne sera pas remboursé au Membre ;

La cessation ou la suspension des Services pourra entraîner des dommages irrémédiables ou la perte de Données générées stockées, transmises ou utilisées en rapport avec les Services, pour lesquelles BSCAST11 n'assumera aucune responsabilité.

## **VI/ PROPRIETE INTELLECTUELLE**

BSCAST11 détient et conserve la titularité de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur le Site et les Services achetés par le Membre, soit notamment les savoir-faire, méthodes, droits d'auteur et brevets associés aux logiciels qui les accompagnent et qu'ils intègrent, ainsi que les droits portants sur leurs designs (dessins et modèles) ou sur les dénominations sous lesquelles ils sont commercialisés (marques).

Aucune des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprétée comme une cession ou une licence de l'un de ces droits au profit du Membre. En effet, ce dernier dispose uniquement du droit d'utiliser pour son propre compte les Services proposés, le cas échéant de les revendre mais, en tout état de cause, le Membre garantit le Vendeur contre toute atteinte aux droits sus-évoqués par son propre fait.

## **VII / FORCE MAJEURE**

### **7.1. Principe et définition**

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent Contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

De façon expresse, sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, le blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications, la grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, toute conséquence d'une évolution technologique, non prévisible par BSCAST11, remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties empêchant l'exécution normale de leurs obligations réciproques.

### **7.2. Mise en œuvre**

Dans le cas de survenance d'un tel événement de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une durée de plus d'un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées, avec un effet relatif, par l'une ou l'autre des Parties dès réception par l'autre d'une lettre recommandée.

## **VIII / INFORMATION - RECLAMATION**

Toute réclamation ou demande d'information portant sur les Services doit être adressée à BSCAST11 par l'intermédiaire du Site en se

reportant à la rubrique « Contacts », ou encore par courrier postal à l'adresse suivante :

BSCAST11 « Feezly »  
Bâtiment le St Germain B.  
43 Rue Mérimée, 06110 Le Cannet

La réponse à la réclamation se fera dans un délai de 30 jours ouvrés par courrier postal si le Membre en fait la demande expresse.

Si au terme de ce délai, le Membre n'obtient pas satisfaction, il a la possibilité de faire une seconde demande par voie de notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Le traitement de sa demande n'excédera pas le délai d'un mois à compter de la réception de la notification.

Dans toute correspondance, électronique ou postale, adressée à BSCAST11, le Membre s'engage à mentionner ses nom et prénom, dénomination, son adresse de courrier électronique, l'objet de sa demande, en joignant le cas échéant une copie, et son identifiant afin de permettre son identification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne pourra être traitée par BSCAST11.

## **IX/ DISPOSITIONS GENERALES**

### **9.1. Tolérance**

Le fait que BSCAST11 ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par BSCAST11 à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### **9.2. Divisibilité**

La nullité d'une des clauses des présentes CGV, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses qui garderont leur plein effet et portée.

### **9.3. Intitulés**

Les intitulés des articles des CGV ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas

par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

## **X/ LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes CGV sont exclusivement soumises au droit français à l'exclusion de toute autre législation, même en présence de Membres résidant ou nationaux de pays étrangers.

La langue officielle des présentes CGV est le français. L'usage de toute autre langue n'a qu'une valeur indicative. En cas de difficulté d'interprétation, les Parties se référeront uniquement au texte français.

Tous différends relatifs aux présentes CGV seront soumis, préalablement à toute instance judiciaire, à un/des conciliateur(s), chaque Partie aux présentes en désignant un sauf à s'accorder sur le choix d'un seul.

À cet effet, en cas de contestation, l'une des Parties informera l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception du nom du conciliateur proposé, l'autre Partie ayant trente (30) jours pour notifier celui qu'elle désigne ; le défaut de réponse dans ce délai vaudra accord de la deuxième partie sur le choix du conciliateur avancé par la première.

En cas de défaut avéré de la Partie visée dans la réception ou le retrait en bureau de Poste d'une notification adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la notification pourra être effectuée par tous moyens.

Dans un délai maximum de trois mois à compter de leur désignation, le(s) conciliateur(s) s'efforceront de régler les difficultés qui leur seront soumises et de faire accepter par les Parties une solution amiable.

Quelle que soit l'issue de ladite conciliation amiable, il sera procédé à la rédaction et à la signature par le/les conciliateur(s) d'un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation.

À défaut de pareil accord dans les délais prévus, et sous réserve de production dudit procès-verbal de non-conciliation, le litige sera porté à la connaissance du tribunal de commerce du lieu du siège de BSCAST11 au jour de l'assignation, lequel devra impérativement constater la production dudit procès-verbal régulièrement signé aux fins de juger du litige.

Cette clause s'applique, sauf disposition d'ordre public contraire et, sans que cela ne puisse porter atteinte aux droits de BSCAST11 d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne ayant porté atteinte à ses droits, auprès d'une juridiction qui aurait compétence en l'absence de la clause ci-dessus mentionnée.